



Toulouse le 5 décembre 2008

GT : Avancement des Ouvriers d'Etat

Ce GT issu du protocole 2007-2009 doit dresser un bilan de la situation des ouvriers les plus anciens afin de vérifier qu'ils ne sont pas pénalisés dans leur déroulement de carrière. Cette étude doit en particulier porter sur ceux appartenant aux familles en voie d'extinction, à faible recrutement ou ceux dont les fonctions ne correspondent pas à leur famille d'affectation (hors famille).

L'administration propose d'élargir le mandat du GT afin :

- d'étudier le déroulement des carrières des Ouvriers d'Etat par famille professionnelle et par établissement ouvrier (étude présentée lors de la dernière CPO). Au vu de cette étude de proposer des améliorations sur l'avancement, qui seraient mises en œuvre lors du prochain protocole.
- d'étudier la situation des ouvriers anciens, des familles en voie d'extinction ou à faible recrutement, voire les ouvriers « sans famille » (mesure protocolaire)
- d'actualiser les textes réglementaires existant : arrêtés et circulaires sur l'avancement suite à diverses évolutions de la réglementation.

L'administration rappelle :

- que l'avancement s'effectue dans le cadre d'une enveloppe financière, qu'il doit prendre en compte les besoins de l'employeur tout en veillant à avoir une équité de traitement entre agents.
- que la notion de poste budgétaire a disparu depuis la mise en place de la loi et propose que le calcul du nombre d'avancements tienne compte d'un pourcentage promu, promouvable. Ce pourcentage serait révisable annuellement suite à des discussions avec les organisations syndicales.

FO a rappelé que :

- nous restons attachés au système d'avancement par poste budgétaire attribué par les cadres de fonction des établissements. Qu'une mesure protocolaire prévoit le nombre de postes de hors catégories et permet de maintenir ce type d'avancement.
- nous sommes favorables à une remise à jour des textes réglementaires sur l'avancement (arrêtés et circulaires).
- nous sommes favorables à rechercher des solutions pour améliorer le parcours de carrière (en particulier diminuer le nombre de départs en retraite au groupe VII, actuellement 1 sur 2)
- nous demanderons au cours de ce GT une augmentation du nombre de postes de hors catégorie pour répondre en particulier à l'évolution technique des fonctions tenues par les ouvriers.

Trois sous-groupes de travail sont mis en place :

1. Mise à jour de la réglementation
2. Analyse des données statistiques et études globales du système d'avancement
3. Ouvriers anciens

Une prochaine réunion est prévue le 8 janvier.

Vos correspondants :

Didier SIDOINE (BN), Pierre GAUBERT (BN), Jean Pierre SALANOUBAT (SEFA), Marc TINSEAU (SIA)